

Conférence de presse FGA-CFDT

Lundi 18 février 2019

■ **Élections Chambres d'agriculture : la FGA-CFDT conforte sa 1^e place chez les salariés du secteur**

Les élections aux chambres d'agriculture qui renouvellent pour 6 ans l'ensemble des membres des collèges qui les composent (hors collège des propriétaires forestiers) se sont déroulées de la mi-janvier au 31 janvier 2019. Ces élections ont concerné plus de 2 260 000 électeurs pour 3 119 membres élus. Pour la première fois, les électeurs de ce scrutin ont eu la possibilité de recourir au vote électronique, en plus du vote par correspondance. Le taux de participation s'élève, tous collèges confondus, à 28,5% et se monte à 10,2% concernant spécifiquement le collège des salariés de la production agricole (collège 3a). À l'issue des élections aux chambres d'agriculture 2019, la CFDT conforte sa première place en agriculture chez les salariés. La première place de la CFDT est revendiquée sur le cumul des deux collèges de salariés, ceux de la production agricole (3A) et ceux des services agricoles (3B). Dans le collège 3A, le syndicat arrive second avec 25% des voix derrière la CGT (26 %), tandis que dans le collège 3B il est premier à 41 % devant la CGC (18 %), selon les estimations de la FGA-CFDT. Ce scrutin renforce la légitimité de la FGA-CFDT auprès des Pouvoirs Publics. En dépit de la baisse du nombre de votants dans le 3A, nous gagnons 1 point de représentativité, quand la CGT en perd 8. Globalement, les syndicats de salariés réformistes sortent vainqueurs de ce scrutin.

→ Contact : **Franck Tivierge**, Secrétaire national : 06.87.31.21.80

■ **Prime exceptionnelle : la FGA-CFDT s'interroge sur les suites**

Pour l'instant, la FGA-CFDT est convaincue que la mise en place de la prime exceptionnelle a eu un effet négatif sur les négociations collectives des négociations annuelles obligatoires en agriculture et en agroalimentaire. Dans le contexte de crise des gilets jaunes, le problème du pouvoir d'achat a atteint un niveau paroxystique. Les salariés ont été très demandeurs de cette prime mais on constate un effet délétère. Celui-ci se traduit par une forte déception dans les entreprises où la prime n'a pas

été versée et des négociations salariales très négatives dans les entreprises où la prime a été versée. La CFDT estime que les employeurs bénéficient d'un effet d'aubaine en versant cette prime par nature non pérenne aux dépens des augmentations salariales. Pour exemple, citons le Crédit Agricole où des primes de 500 à 1000 euros ont été attribuées tandis que les négociations salariales ont abouti à un maigre 0,3% en 2018.

→ Contact : **Eric POMMAGEOT**, Secrétaire national : 06.63.22.23.85

■ Retraites production agricole : la FGA-CFDT réclame une retraite supplémentaire pour les non cadres

La FGA-CFDT réclame une retraite supplémentaire par capitalisation pour les salariés non-cadres de la production agricole. La FGA-CFDT constate qu'un dispositif de retraite supplémentaire par capitalisation existe déjà chez les cadres, elle voudrait le même chez les non-cadres de la production agricole.

→ Contact : **Franck Tivierge**, Secrétaire national : 06.87.31.21.80